Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260212-060220261-DE

Commune de Loqueffret

L'An Deux mil vingt-six, le 6 du mois de février, à 18h00 , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire .

Etaient présents HAMON Alain, GARIN Pascal, JEFFROY Michel et Mmes ALLAIN Sylvie, CLOAREC Martine et GONZALEZ Marie Paule, QUERE Sabine
Absent excusé : JACQUESSON Bernard,
Absent : COLAS Pierre
Procuration : JACQUESSON Bernard à JEFFROY Michel
Madame ALLAIN Sylvie a été nommée secrétaire de séance assistée de Mr LE PAPE

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	

Délibération n°060220261 : Acceptation Fonds de concours 2025

Après présentation de la délibération de Monts d'Arrée Communauté indiquant que des fonds de concours ont été votés suite la présentation des factures pour un montant de 19852 HT par la commune.
Le conseil communautaire propose donc d'attribuer 9926€ de fonds de concours à la commune de Loqueffret.

Après délibération les membres se sont prononcés comme suit :
9 voix pour , abstentions, voix contre.
Il est donc convenu d'accepter les fonds de concours proposés

Fait et délibéré le 06/02/2026
Louis Marie LE GUILLOU , Maire

